



PROCES-VERBAL

Bureau de la Commission Régionale des Arbitres de la L.C.F.

Réunion du : 16 juin 2025 à 18h30 en visioconférence

Présidence : Jean-Marie CAZALI

Présents : Cédric PELE (Représentant CD), Florian DELLA TOMASINA, Valentin GIORGETTI

Excusés : Yannick BOUTRY ; Gilbert ROUDERGUES

PV N°6 Saison 2024/2025

1 – Ouverture de la séance

Le Président Jean-Marie CAZALI ouvre la séance.

M. Florian DELLA TOMASINA est désigné secrétaire de séance.

2 – Approbation de procès-verbal

Le Président soumet à l'approbation de la CRA le PV n°5 de la réunion du 12.05.2025 à 10h30. Aucune remarque n'étant formulée, la CRA adopte le PV n°5.

3 – Classements 2025 des arbitres fédéraux

Le Président de la CRA, au nom de la CRA, tient tout d'abord à apporter son soutien à Ludovic GENEST suite à sa rétrogradation au titre d'Arbitre Assistant Fédéral 3 à l'issue des classements.

De plus, il informe la CRA et tient à féliciter M. Florian DELLA TOMASINA pour sa promotion au titre d'Arbitre Fédéral 3 au 1^{er} Juillet 2025.

Il tient également à féliciter Valentin GIORGETTI pour son maintien acquis après sa première saison en tant qu'Arbitre Fédéral 3.

4 – Bilan saison 2024/2025 et perspectives 2025/2026

Le bureau de la CRA dresse un bilan de la saison écoulée. Un point est réalisé concernant l'effectif d'arbitres pour la saison à venir. Lors de sa prochaine réunion, la CRA entérinera la date du stage de rentrée des arbitres et les modalités afférentes.

5 – Frais d'arbitrage

La CRA a pris connaissance du non-règlement de frais d'arbitrage et inflige :

- Une amende de 30€ à l'AC AJACCIO pour les frais non réglés de M. C. F. sur la rencontre AC AJACCIO/GFC AJACCIO (U16R1) du 03/05/2025
- Une amende de 30€ à l'AC AJACCIO pour les frais non réglés de M. D. F. sur la rencontre AC AJACCIO/GFC AJACCIO (U16R1) du 03/05/2025
- Une amende de 30€ à l'AC AJACCIO pour les frais non réglés de M. V. J. sur la rencontre AC AJACCIO/GFC AJACCIO (U16R1) du 03/05/2025
- Une amende de 30€ au GALLIA LUCCIANA pour les frais non réglés de M. T. Z. sur la rencontre GALLIA LUCCIANA/SC BOCOGNANO (COUPE DE CORSE SENIORS) du 08/05/2025
- Une amende de 30€ au GALLIA LUCCIANA pour les frais non réglés de M. G. B. sur la rencontre GALLIA LUCCIANA/SC BOCOGNANO (COUPE DE CORSE SENIORS) du 08/05/2025
- Une amende de 30€ au GALLIA LUCCIANA pour les frais non réglés de M. O. A. sur la rencontre GALLIA LUCCIANA/SC BOCOGNANO (COUPE DE CORSE SENIORS) du 08/05/2025
- Une amende de 30€ au SC BASTIA pour les frais non réglés de M. M. D. sur la rencontre SC BASTIA/FC BORGU (U18R1) du 03/05/2025
- Une amende de 30€ à l'AC AJACCIO pour les frais non réglés de M. G. B. sur la rencontre AC AJACCIO/JS AJACCIO (U16R1) du 24/05/2025
- Une amende de 30€ à l'AC AJACCIO pour les frais non réglés de M. H. T. sur la rencontre AC AJACCIO/AS PORTO VECCHIO (U16R1) du 21/12/2024

Les feuilles de frais concernées sont transmises au service comptabilité de la LCF pour règlement.

La CRA, suite à la rencontre U18R1 GHISONACCIA PRUNELLI/SUD FC du 10/05/2025, non-jouée pour cause d'absence de l'équipe du SUD FC, transmet au service comptabilité de la LCF les frais de déplacements de M. M. E. pour paiement. Ceux-ci sont imputés au club du SUD FC.

Aucune autre question n'étant abordée et l'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 19H30.

Le Président : Jean-Marie CAZALI
Le Secrétaire de séance : Florian DELLA TOMASINA